

Image not found or type unknown



Frais réels sur une déclaration commune

Par **cathy**, le **30/04/2011** à **14:24**

Bonjour,
mon époux et moi déclarons nos revenus sur la même déclaration.
pouvons nous tous les deux déduire les frais réels?
où insère t-on également la somme indiquée sur relevé "opérations sur valeurs mobilières et des revenus de capitaux mobiliers"
" produits pour lesquels les prélèvements sociaux ont déjà été appliqués"
"revenus exonérés (montant net) 57 ??????"
je suis un peu perdue
merci d'avance pour vos réponses
bonne journée